

Chèque Famille Finances - Liste des pièces justificatives

- Copie intégrale du livret de famille (pages parents et enfants) ou extrait d'acte de naissance avec filiation avec le demandeur (voir notice d'information).
- Copie intégrale votre dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus ou de votre dernier avis d'impôt sur les revenus (transmettre l'ensemble des pages).
- Tout document permettant de justifier une évolution de la situation familiale du demandeur, ou à défaut, une attestation sur l'honneur (en cas de naissance, divorce, rupture de PACS, charge effective de l'enfant, décès du conjoint...).
- Copie du dernier bulletin de salaire ou titre de pension (moins de 3 mois avec code MIN lisible).

Selon la situation des demandeurs, est également à fournir l'attestation sur l'honneur mentionnant une situation qui n'apparaît pas sur le dernier avis d'imposition (charge effective et permanente de l'enfant, famille monoparentale, enfant en situation de handicap...).

En cas de pièces justificatives manquantes, ces dernières devront être adressées au prestataire dans un délai maximum de deux mois à compter de la fin de la période d'exploitation, le cachet de la poste faisant foi. Passé cette date, les demandes incomplètes seront définitivement rejetées.

Extrait de la notice d'information sur le dispositif Chèque Famille Finances.